

COMPTE RENDU SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 20 h 30, le conseil municipal de la Commune de Saint Sylvestre, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Angélique TERRANA, Maire

Date de la convocation : 6 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 15

Présents : Mme Angélique TERRANA, MM. Bernard GIBAUD, Benjamin COLLIN, Mmes Géraldyne MORELL-BONNEAU, Sabine RICHEN, Mme VASSEUR, Yves LACROIX, Mme Mireille KIEFFER, Frédéric ROUMILHAC, Mme Sophie BOUSSAROQUE M. Nicolas FERMOND

Absents: MM Frédéric MORA (procuration à Frédéric ROUMILHAC), Jérôme BERLAND (procuration à Jérôme BRLAND), Raymond FAURE (procuration à Sabine RICHEN), David BUCHET (procuration à Angélique TERRANA),

Secrétaire de séance : Madame Sabine RICHEN

DESIGNATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

En application du décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, il est procédé à l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.

Le vote a lieu au scrutin majoritaire à deux tours.

Le bureau est composé de :

Angélique TERRANA, Maire

Yves LACROIX

Bernard GIBAUD

Benjamin COLLIN

Sabine RICHEN

Sophie BOUSSAROQUE, secrétaire

ELECTIONS DES DELEGUES

- Madame Angélique TERRANA a obtenu 14 suffrages
- Monsieur Benjamin COLLIN a obtenu 12 suffrages
- Madame Sabine RICHEN a obtenu 10 suffrages
- Madame Géraldyne MORELLE BONNEAU a obtenu 6 suffrages
- 1 bulletin blanc
-

ELECTIONS DES SUPPLEANTS

- Madame Géraldyne MORELL CONNEAU a obtenu 14 suffrages
- Monsieur Frédéric ROUMILHAC a obtenu 14 suffrages
- Madame Sophie BOUSSAROQUE a obtenu 14 suffrages
- 1 bulletin blanc

Sont donc proclamés élus :

Madame Angélique TERRANA déléguée titulaire

Monsieur Benjamin COLLIN délégué titulaire

Madame Sabine RICHEN déléguée titulaire

Madame Géraldyne MORELL BONNEAU déléguée suppléante

Monsieur Frédéric ROUMILHAC délégué suppléant

Madame Sophie BOUSSAROQUE déléguée suppléante

ACHAT DE TABLES ET DE CHAISES POUR L'ECOLE

Madame le Maire présente deux devis pour l'achat de tables et de chaises pour la classe des CE

EQUIP EDUCATION 4 843.20 €

31 tables + casiers

30 chaises

(pas de table 2 places car uniquement vente de lots)

DELAGRAVE 3 534.92 €

30 chaises

30 tables 1 place + casier

1 table 2 places

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir la société DELAGRAVE
- Autorise la Maire à passer commande des 30 chaises et tables 1 place et 1 table 2 places pour un montant de 3 534.92 €
- Dit que la somme sera mandatée en investissement.

**INTERVENTION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE PRIMAIRE ET MATERNELLE
ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ELAN ET LA COMMUNE**

Madame la Maire informe l'assemblée des tarifs pour l'intervention musicale en milieu scolaire pour l'année 2020-2021. Le recrutement et la rémunération des intervenants sont à la charge de la communauté de communes ELAN.

L'intervenant est présent 2 h par semaine scolaire toutes les 2 semaines. La commune s'engage à régler à ELAN la somme de 4 074 € pour l'année scolaire.

Il est proposé au conseil municipal de continuer à solliciter ELAN pour la mise à disposition d'un professeur de musique à raison de 4 h toutes les 2 semaines et d'autoriser la Maire à signer la convention à venir.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise la Maire à signer la convention concernant l'intervention musicale en milieu scolaire primaire et maternelle avec la communauté de communes ELAN

ACTION PISCINE 2020-2021

Madame le Maire informe le conseil que les enfants de l'école primaire peuvent aller à la piscine de Saint-Pardoux du 30 septembre au 6 décembre 2020 soit 10 séances
3 classes sont concernées GS/CP, CE2/CE2, CM1/CM2

COUT

- **TRANSPORT (RRTHV)**

Coût d'un aller/retour Saint-Sylvestre-Piscine Saint-Pardoux 115 € x 10 = **1 150 €**

- **ENTREES** (comprend l'entrée à la piscine + surveillance des élèves par 2 maîtres-nageurs + intervention d'un maître-nageur en enseignement pour accompagner les professeurs des écoles dans la mise en place du projet pédagogique de la structure) :

3.60 € par enfant

GS/CP 3.60 X 20 élèves x 10 séances 720.00 €

CE 3.60 € x 28 élèves x 6 séances 604 80 €

CM : 3.60 € x 18 élèves x 4 séances 259.20

Soit 1 584 €

TOTAL 2 734 €

Madame le Maire propose de reconduire cette action et de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec le département.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de reconduire l'action piscine pour les enfants de l'école aux conditions évoquées ci-dessus.
- AUTORISE la Maire à signer la convention avec le département et à mandater les factures à venir

ACTION VOILE 2020-2021

Madame le Maire informe le conseil des tarifs voile USEP à la base de voile de Chabannes dont les élèves de CM peuvent bénéficier.

Tarifs 2019 : **100 € la séance** (6 ½ journées)

Il faut ajouter le **transport** qui s'élevait à 106 € le trajet aller-retour en 2019 soit environ **636 €**.

Il est proposé au conseil de renouveler l'action voile USEP pour l'école primaire.

Le conseil est invité à délibérer.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de reconduire l'action VOILE pour les enfants de l'école aux conditions évoquées ci-dessus.
- Autorise la Maire à mandater les factures FOL et RRTHV à venir.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR LA LOCATION D'UN ECHAFAUDAGE POUR QUE L'ARCHITECTE POURSUIVE SON DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL SUR L'EGLISE

Madame le Maire informe que Monsieur Jérôme BAGUET architecte du Patrimoine qui réalise le diagnostic architectural de l'église a besoin de louer un échafaudage pour la poursuite des relevés de l'église pour accéder aux parties hautes le coût de l'échafaudage est de 890€ HT

Une demande de subvention auprès de la DRAC peut être déposée auprès de la DRAC pour obtenir une subvention sur cette location.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide cette proposition de location d'échafaudage
- Autorise le Maire à déposer au préalable une demande de subvention à la DRAC

FEU D'ARTIFICE DU MOIS D'AOUT

Madame le Maire présente 3 devis pour un feu d'artifice qui sera tiré en principe au mois d'août

Le 8 ^{ème} art	2000 €
BUGAT PYROTECHNIE	2000 €
AUTERIE LASFARGEAS	2500 €

Des 3 sociétés sont déjà intervenues sur la commune avec succès. Il est proposé de les faire intervenir à tour de rôle.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir cette année la société le 8^{ème} art pour la somme de 2 000 €

- Autorise la Maire à commander le feu d'artifice pour la somme de 2 000 € à la société le 8^{ème} art Limousin, Michel Rougerie à BENAYES (19)

CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA VENTILATION DOUBLE FLUX A LA MATERNELLE

Madame le Maire informe : la société GENDRE qui a installé la centrale de traitement d'air double flux propose à la suite de la réception des travaux qui a eu lieu le 1^{er} juillet 2020 un contrat de maintenance. Le montant forfaitaire est de 211.20 €/an. La centrale est garantie 2 ans.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de souscrire un contrat de maintenance d'installation d'une centrale d'air double flux avec la société GENDRE 14, rue de Tourcoing à LIMOGES
- Autorise la Maire à signer le contrat pour une durée de 2 ans.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ALSH « Le Petit Prince » avec la commune d'Ambazac

Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention concernant l'accueil des enfants de St Sylvestre au centre de loisirs « Le Petit Prince » d'Ambazac arrive à son terme le 31 août prochain.

Madame le Maire propose de renouveler cette convention jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021 soit jusqu'au 31 août 2021.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise la Maire à signer la convention avec la commune d'Ambazac qui s'engage à accueillir douze enfants en contrepartie du paiement d'une participation financière correspondant au coût employeur d'un personnel d'animation qualifié pour 1065 h/an rémunéré sur la base de l'indice majoré 328 ;
- Dit que la convention sera conclue jusqu'au 31 août 2021 et pourra être reconduite sous réserve du maintien de la fréquentation et de la tarification.

ADHESION A L'APPLICATION DE TELETRANSMISSION ACTES

Madame le Maire informe que la société SILPC après nous avoir fourni des chiffres, n'est pas en mesure d'assurer sa mission d'opérateur de transmission. Elle est certes sur la liste des dispositifs de transmissions homologués par la Préfecture mais n'a pas l'architecture pour mettre en place un réseau sécurisé entre les mairies et leur entreprise.

Un devis a été demandé au Syndicat Intercommunal Agence de GEstion et de Développement Informatique (A.GE.DI) et à DEMATIS.

	DEMATIS	AGEDI
CLE RGS	199 € pour 3 ans	200 € pour 3 ans
Acquisition logiciel, installation, formations droit d'entrée	510 € la 1 ^{ère} année Puis contribution de 250 €/an	605 € la 1 ^{ère} année Puis contribution de 320 €/an

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Autorise la Maire à signer la convention avec la Préfecture de la Haute Vienne nous autorisant à dématérialiser l'envoi des actes vers la Préfecture
- Autorise le Maire à acquérir un certificat RGS**
- Décide de retenir la société DEMATIS pour dématérialiser le contrôle de légalité en Préfecture.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation d'une demande d'apprentissage d'un jeune homme de la commune dans le cadre d'un CAPa Jardinier paysagiste auprès de nos cantonniers. le conseil répond favorablement.

-présentation des élections du président et vices-présidents d'Élan

-présentation de l'éclairage public modéré, approbation du conseil pour la poursuite de demandes de devis et de possibilités.

- mise en évidence de la mauvaise circulation des informations entre l'ALSH/la commune et les parents de Saint Sylvestre.

-nettoyage et serrure pour la maison de la Chaize fait .Mireille Kieffer et Yves Lacroix ont fait des photos et remettent la maison en vente

-piquets sur la route de Grandmont enlevés.

-Prochain conseil le 7 Août à 20h30 petite salle de salle des fêtes.